

Demande d'Arrêté Temporaire : Route barrée
D.T.N.

RD 32 PR 18+730 à PR 17+635

RGC

RD PR à PR

Commune(s) de : GRUISSAN et NARBONNE

Agglomération

Rase campagne

PRESCRIPTIONS

Nature des travaux : Revêtements de chaussée en grave émulsion

Début des travaux : 23/09/2019..... **Fin des travaux :** 27/09/2019

du lundi au vendredi 8H00 à 18H00

du lundi au dimanche 24h/24h

Demandeur : COLAS 62 rue du REC DE VEYRET 11100 NARBONNE.....

Mesures d'exploitation : interdiction de circulation : ne concerne pas les riverains

Itinéraires de déviation :

dans les deux sens par : NARBONNE RD32 GRUISSAN

dans le sens par :

dans le sens par :

La signalisation de chantier est :

Mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle de la DRT / D.T.

Entièrement à la charge et sous la responsabilité de la DRT/ D.T.

Autre (précisez) :

Jalonnement du ou des itinéraires de déviation (le cas échéant) est :

Mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle de la DRT/ D.T.

Entièrement à la charge et sous la responsabilité de la de la DRT/ D.T.

Autre (précisez) :

Le Responsable de la Division,

RESPONSABLE TERRITORIAL

Le 02/09/2019.....

UTGR

Division Territoriale de la Narbonnaise

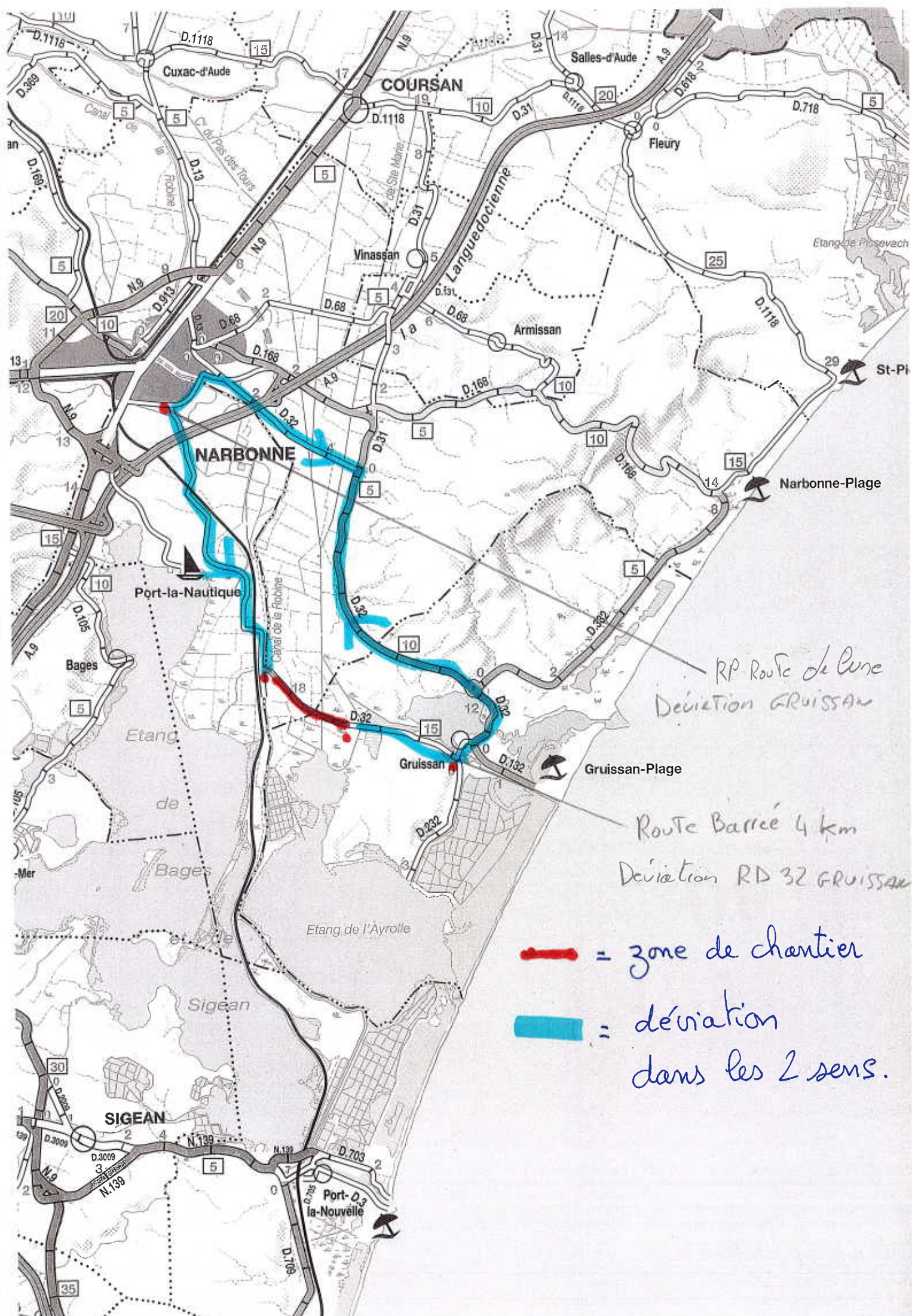
Gérard RAYNIER

RUBRIQUE DESTINÉE A LA COMMUNICATION

Montant TTC des travaux (si travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale) :€

Chantier saisi sur inforoutes

saisie non pertinente sur inforoutes



RP Route de Lune
Déviation GRUISSAN

Route Barrée 4 km
Déviation RD 32 GRUISSAN

- = zone de chantier
- = déviation dans les 2 sens.